

## **Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 janvier 2017**

Le neuf janvier deux mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Patrick PIGNARD, Didier FILET, Béatrice WESSE, Gilbert PERRIN, Chantal DEGOUTES, Didier MICHALLET, Didier DUMAS, Marie-Thérèse DANIEL, Benoît CHADUIRON

Excusés : Marie-Laure PINET (pouvoir donné à Chantal DEGOUTES), Cyrille ROZIER, Christelle DAMARIN (pouvoir donné à Béatrice WESSE)

Absent : Grégory BEAUVAIS

Secrétaire de séance : Didier FILET

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu de la réunion en date du 5 décembre 2016, dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité.

### **DÉCISION DU MAIRE**

Aucune décision n'a été prise depuis la dernière séance

### **DELIBERATIONS**

#### **• Adhésion au Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à l'adhésion au CAUE du Rhône pour un montant annuel de cotisation de 200 € et autorise le maire à signer tous les documents y afférents.

#### **• Régularisation des parcelles cadastrées U 875, U 1007, U 1112, U 1116, U 1117, U 1120, U 1121, U 1123 et U 1125**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à la régularisation cadastrale de ces parcelles auprès du notaire, Me MOINE-CONDETTE, situé à Tarare.

#### **• Régularisation de la parcelle cadastrée U 1298**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à la régularisation cadastrale de cette parcelle auprès du notaire, Me MOINE-CONDETTE, situé à Tarare.

#### **• Demande de subvention au titre de la DETR**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité le principe du projet d'aménagement d'un espace multisport pour un montant de 475 000 € HT dont une subvention de 30 % est à solliciter auprès de l'Etat.

#### **• Fixation de la redevance pour le dépôt d'un corps au caveau provisoire**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité le montant des redevances comme suit :

- gratuit pendant 45 jours à compter du décès ;
- 3 € seront perçus du 46ème au 60ème jour ;
- 5 € seront perçus du 61ème jour au 90ème jour ;
- 10 € seront perçus à compter du 91ème jour.

## **• Fixation de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable pour accorder l'indemnité de conseil au comptable du Trésor à hauteur de 100 %, soit un montant de 362,83 euros brut.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### PLU : présentation des questions du commissaire enquêteur et du calendrier

L'enquête publique est terminée. Le commissaire enquêteur doit à présent rendre son rapport. Il a déjà posé des questions à la commune auxquelles il faudra répondre. Toutes les observations formulées seront annexées à la délibération d'approbation. Il n'y a eu aucune remarque concernant l'assainissement. Pour le PLU, 19 personnes ont été reçues par le commissaire enquêteur dont certaines sont venues plusieurs fois (au total 17 visites dont une conjointe de 3 personnes), 9 courriers lui ont été adressés et 11 remarques ont été formulées.

#### PLU : transfert de la compétence PLU à la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (loi ALUR)

Dans le cadre de la loi ALUR, la compétence en matière de PLU est donnée directement aux EPCI sauf si 25 % des communes représentant 20 % de la population s'y oppose entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

#### Adressage postal

Il est présenté le projet de nomination des voiries. Les voies privées peuvent être nommées pour faciliter la distribution des courriers et surtout l'intervention des secours.

#### Contrat Ambition Région (CAR) avec la COR

La COR a bien déposé auprès de la Région le dossier. Il est rapporté que Monsieur Patrice Verchère avait indiqué que les projets étaient pris en compte.

#### Avancement des réflexions du projet centre bourg

Un marché public va devoir être lancé pour pouvoir débiter les travaux le 2<sup>ème</sup> semestre 2017. Les décisions vont être à prendre rapidement.

Les réflexions actuelles sont les suivantes :

- Terrain de tennis/basket : SMECODA a fait une proposition d'achat pour 5 logements en maison individuelle. Le prix de vente serait celui des domaines.
- Terrain de tennis/basket : Vincent PETIT a réalisé un devis pour 16 jeux de boules où il y aurait en permanence 11 jeux et une aire sablée pouvant être utilisée en jeux supplémentaires ou un parking. Le coût serait de 170 000 €.
- Terrain de boules : Conserver les 12 jeux et reprendre le mur de soutènement pour 20 000 €.
- Terrain de boules : un acquéreur se propose d'acheter le terrain pour 105 000 €.
- Terrain à acquérir : Acheter un terrain à 40 € le m<sup>2</sup> (soit 120000 €) ou l'échanger avec le terrain de boules pour 15 000 € ou lancer une DUP au prix des domaines.

Le projet total s'élèverait à 1 300 000 €.

La séance est levée à 22 h 50.